



LE PLAN DE PREVENTION

Renforcer la prévention pour tous les salariés

ORGANISATION

Public concerné:

Personnel concerné par les situations de travail en co-activités (entreprises utilisatrices ou extérieures)

Pré-requis :

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire)

Durée :

7 heures, soit 1 jour

Participants :

10 maximum

Méthodes pédagogiques :

Méthode interrogative et démonstrative.
Méthode heuristique et applicative.

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

Matériel pédagogique :

Ordinateur, Vidéo projecteur, documents de cas concrets.

Intervenant :

Formateur prévention.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation

Maintien et Actualisation des compétences :

Conseillé 1 jour tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Identifier l'interêt de la prévention des risques liés à la coactivité
- Connaître et les outils nécessaires à la mise en place d'un plan de prévention ou un protocole sécurité..
- Acquérir les compétences nécessaires afin de piloter l'intégralité de la démarche.

PROGRAMME

La prévention des risques liés à la coactivité dans la démarche globale de prévention

- Cadre réglementaire
- Les 9 principes généraux de prévention
- Chiffres clés (par code risque)
- Responsabilités civile et pénale
- Définitions

Les connaissances de base

- Le processus d'apparition du dommage
- L'analyse de risque : méthode et outils

La mise en place de la prévention des risques liés à la coactivité

- Définition des opérations et des obligations de chacun
- Evaluation des responsabilités de chaque acteur
- Cadre d'application du plan de prévention

La préparation du plan de prévention

- Les étapes clés de l'application du plan de prévention
- Le contenu du plan de prévention
- L'analyse des risques sur le terrain: méthodes et outils
- Application sur cas concrets (réels ou fictifs)
- L'inspection préalable: méthodes et outils
- Synthèse des risques et listage des mesures de prévention
- Les documents connexes et annexes
- Application sur cas concrets (réels ou fictifs)

Le suivi et la mise à jour du plan de prévention

- Le contrôle du respect du plan de prévention pendant l'intervention de l'entreprise extérieure
- Cadre et outils de la communication interne/externe
- Champ d'action des CSSCT

Les cas particuliers**CADRE REGLEMENTAIRE**

Art L'article L.4121-5 du Code du travail,

« Lorsque dans un même lieu de travail, les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, les employeurs coopèrent à la mise en oeuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail. »



Tawfik ATTALLAOUI - Réfèrent ISRPP Formation

03 59 61 16 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com